



L'an deux mille vingt et un, le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 1^{er} décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de TALLER, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2021YD071218

PRESENTS : Ph. MOUHEL- D.VEJUX - M.LAVIELLE- JL BARRERE -L.MERLIN-C.SEYS-J.MORA-M.DUVIGNAC-M.RAFFIN-
M.LAGORCE-JC CAULE-Th.GALLEA-G.NAPIAS-J.WATIER-C.GUILLET-G.DUCOUT-V.MORESMAU-A.GOMEZ-M.LAGOUYEYTE-
D.CLAVERY-C.LUCIANO-JJ.LEBLOND-Ph.TARSOL.
ABSENTS : D.DUPRAT - V.MORA -I.LESBATS -K.DASQUET - N.CAMOUGRAND - M.VERNIER excusés
POUVOIRS : D.DUPRAT à J.MORA - V.MORA à Th GALLEA - N.CAMOUGRAND à Ph.TARSOL - I.LESBATS à C.GUILLET.
Mme Claire LUCIANO est élu(e) secrétaire de séance.
Membres en exercice : 29 Présents : 23 Pouvoirs : 4

OBJET : Contrat Relance et de Transition Ecologique - PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent

Considérant que dans ses statuts, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) a pour objet d'assurer la cohérence d'un développement local et d'un aménagement global et durable du territoire, par le biais, notamment, de toutes procédures contractuelles de développement et d'aménagement existantes et ultérieures.

Considérant le courrier adressé à Madame la Préfète confirmant l'intérêt de porter un Contrat relance et de Transition Ecologique à l'échelle du PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent en date du 13 janvier 2021.

Monsieur le Président expose la méthodologie choisie pour construire ce contrat en concertation avec les trois communautés de communes et l'ensemble des 23 communes du territoire.
Monsieur le Président indique que le document final sera signé à la fin de l'année et qu'un protocole d'engagement a été signé en juillet 2021 par le Pays, les 3 Communautés de Communes et les services de l'Etat.

**Sur proposition de Monsieur le Président,
Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

Art1: De valider le principe de signature d'un CRTE

Art2: D'approuver le rôle de coordinateur et d'animateur du PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la mise en œuvre du CRTE et de ses conventions annuelles financières

Art3: D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au CRTE et le Contrat de Relance et de Transition Ecologique lui-même avec la Préfecture des Landes.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Président.

Philippe MOUHEL